

Circuit de signature – convention de stage

Formation continue

Hors stage dans les laboratoires UPVD

Le stagiaire de
la formation
continue

Prend connaissance de
la procédure à suivre
sur la page d'accueil
de ESUP-Stage et des
documents
nécessaires auprès de
sa composante

Se connecte sur son
ENT, clique sur l'onglet
« Mon espace » puis
« Mes conventions de
stage »
Saisit sa convention en
ligne

Imprime sa
convention en 4
exemplaires

Signe et fait
signer son
établissement
d'accueil

Transfère les 4
exemplaires
signés au SFCA

Le Service Formation
Continue et Alternance
(SFCA)

Visé et fait signer le
Directeur du SFCA

Transfère les 4
exemplaires à la
composante

La composante
(scolarité ou secrétariat
pédagogique)

Vérifie que les
conventions sont
conformes et que
l'étudiant lui a
transmis tous les
documents
nécessaires

Fait signer les 4
exemplaires à
l'enseignant
référént et au
directeur de la
composante

Conserve un
exemplaire, envoie
un exemplaire au
SFCA et remet les
autres à l'étudiant

Demande la validation de la
convention par mail à l'adresse
stage.upvd@univ-perp.fr
en indiquant le nom de
l'étudiant et le n° de la
convention

Le Service Insertion
Professionnelle et
Entrepreneuriat
(SIPE)

Valide la convention de
l'étudiant en ligne



Le stage peut être réalisé avant la
validation tant que la convention est
signée par les 3 parties.
Seule la création d'un avenant nécessite
une validation urgente.